

21 février 2017

Au nom de :
Le journal Suburban
Le AJRQ (Association des journaux régionaux du Québec)

Cher Président et membres du Comité,

C'est avec regret que nous ne pouvons pas être présents en personne afin de vous transmettre notre profonde préoccupation pour le préjudice, vous êtes sur le point de provoquer sur toute une industrie dans toute la province.

Nous demandons que vous traitiez notre dossier comme si nous étions là en personne et espérons que vous pouvez ressentir l'urgence que nous aurions exprimée en personne.

Nous reconnaissons que le projet de loi 122 contient plusieurs dispositions importantes pour le développement et la durabilité de nos municipalités dans la province, mais nous devons attirer votre attention sur un secteur où les rédacteurs, sciemment ou non, font plus de mal que de bien. Nous écrivons spécifiquement en rapport avec les sections 51 et 90 du projet de loi par lequel il cherche à modifier les sections 345 de la Loi des cités et de la ville et la s. 433 du Code Municipal du Québec.

Le point est que la province apportera un préjudice à ses citoyens, les finances de ses municipalités et l'industrie des journaux dans la province en changeant l'obligation d'avoir des statuts et leurs modifications, imprimées. En outre, cela augmentera les retards judiciaires; un fardeau qui est déjà excessif.

Pour les raisons suivantes, décrites en détail ci-dessous, nous demandons que l'article 51 et 90 soient retirés du projet de loi avant son adoption :

1. Tout le monde n'a pas encore un accès régulier à l'internet.
2. Il déplacerait le fardeau de fournir des informations de la ville aux citoyens qui auraient à s'encombrer pour chercher les renseignements nécessaires chaque semaine.
3. La publication des tiers empêche la manipulation.
4. Les journaux sont lus bien au-delà de la petite quantité de personnes qui accèdent aux sites web municipaux.
5. La publication des règlements et des modifications représente une part significative des revenus d'un journal.
6. S'attaquer à une industrie lorsqu'elle fait face à des changements structurels n'est pas une bonne politique.

Explications

1. Tout le monde n'a pas encore un accès régulier à l'internet.

Malgré le fait que cet avenir arrive vite, il n'est pas encore arrivé uniformément partout au Québec. Surtout dans les régions, certaines zones qui ne sont toujours pas en mesure de recevoir un accès internet fiable. Et nous ne parlons pas seulement de l'extrême nord, mais de régions à une distance de 40 minutes de Montréal (par exemple, St Hippolyte) souffrent terriblement d'un service erratique — voire pas du tout.

Même dans les zones métropolitaines le service internet n'est pas toujours une priorité pour les familles à faible revenu.

Enfin, certains des segments plus âgés de notre population ne sont toujours pas compétent dans l'utilisation de l'internet.

Pour ces personnes, le changement proposé est injuste.

2. Il déplacerait le fardeau de fournir des informations de la ville aux citoyens qui auraient à s'encombrer pour se renseigner chaque semaine.

Les exigences légales d'afficher des avis publics de l'action gouvernementale vise à informer le public de ce qui se passe. La démocratie ne peut fonctionner sans une citoyenneté informée. Les droits de propriété du peuple ne devraient pas être touchés ou aliénés sans préavis.

Si c'est un changement de zonage, des consultations publiques en attente de la législation, de nouvelles règles de stationnement, des délais pour les applications ou les innombrables modifications pouvant compromettre les citoyens s'ils ne sont pas au courant, les gouvernements ont la responsabilité de rendre les gens informés.

Affichage uniquement sur les sites Web municipaux ne respecte pas cette obligation.

Dans le passé, les règlements seraient affichés à la place de la ville. Puis, les journaux ont repris cette responsabilité car ils pourraient mieux diffuser l'information à un nombre de gens. Dans tous les cas la municipalité envoyait l'information du mieux qu'elle pouvait pour faire face à ses citoyens. Publier un avis profondément dans les sites Web des municipalités et en forçant chaque citoyen à constamment vérifier si quelque chose de nouveau a été publié est un fardeau injuste et non réaliste.

3. La publication des tiers empêche la manipulation.

Aussi récemment qu'en novembre 2016, la ville de Gatineau a été pris en flagrant délit, par un journal local, en train de modifier un appel d'offres qu'il avait mis sur son site web pour l'arrosage des patinoires. Toutes les soumissions ont été basées sur le même nombre d'arrosages par semaine ? Une offre a été acceptée comme étant le coût le plus bas et ensuite en mesure d'ajouter un supplément ? Est-ce fait exprès ?

En maintenant la publication des règlements et des offres en version imprimée, les municipalités ne peuvent pas manipuler, modifier ou altérer leurs affectations après coup. Dans l'ère post-Charbonneau de la commission, c'est probablement une bonne chose pour le moment.

Quel recours un citoyen aurait-il s'il s'appuyaient sur un aspect d'un règlement qu'ils ont vu sur le site Internet et que deux semaines plus tard il n'était plus là ? Sont-ils maintenant également contraints à imprimer ? Juste un procès de cette nature pourrait effacer toutes les économies réalisées par une municipalité.

4. Les journaux sont lus bien au-delà de la petite quantité de personnes qui accèdent aux sites web municipaux.

À quand remonte la dernière fois que vous, votre parent ou votre enfant est allé sur le site Web de votre municipalité? Ce n'est pas une pratique courante. En revanche, le journal The Suburban, un hebdomadaire gratuit qui publie de plus 130 000 exemplaires chaque semaine à Montréal et à Laval a été sujet à une étude de lectorat indépendant (Ipsos Décarie) montrant que plus de 77 % des personnes qui reçoivent ce journal gratuit le lisent. Les chiffres sont encore plus élevés dans les petites villes du Québec pour leurs journaux locaux.

Le journal, en particulier les documents de la communauté locale, est l'endroit où la communauté reçoit ses nouvelles concernant des sujets d'intérêt local. C'est vraiment le meilleur endroit pour publier des modifications dans leurs villes — si vous voulez vraiment que les gens soient informés.

L'étude du ministère des affaires municipales a affirmé que les municipalités dépensent moins de ¼ de pourcent de leurs budgets sur la publication des règlements. Ce n'est pas une somme importante pour informer ses propres citoyens et résidents, que quelque chose dans leur municipalité s'apprête à changer.

En revanche, si tous les citoyens de chaque ville, fouille le site municipal chaque semaine pour les changements, de nombreux systèmes pourraient être probablement incapables de gérer le trafic et imaginez le gaspillage colossal de temps et de productivité.

5. La publication des règlements et des modifications représente une part significative des revenus d'un journal.

La publication des règlements par les municipalités représente une part importante de ses revenus. Pour 2014, 2015 et 2016 respectivement il représentait 18 %, 17 % et 22 % des revenus du journal Surburban.

Pour la plupart des journaux, c'est plus que 3 à 5 % du chiffre d'affaires annuel.

Dans de nombreux cas, cela pourrait être la différence entre les profits et les pertes pour un journal.

Quand c'est le temps des élections — les conseillers municipaux et les maires ne mettent leur plate-forme sur le site Web municipal et espérant que les gens la trouveront. Élus à tous les niveaux de gouvernement, mais surtout au niveau municipal, font appel à leurs journaux locaux pour les entrevues. Ils savent que c'est l'endroit où la plupart des gens dans leur communauté seront engagés. Ils savent que c'est l'endroit où ils en tireront le plus grand profit.

C'est ce qu'ils choisissent. Pourquoi serait-il différent pour leurs citoyens qui ont besoin d'informations ? Si c'est le meilleur endroit pour les élus, ne devrait pas aussi être l'endroit requis pour leurs électeurs?

6. S'attaquer à une industrie lorsqu'elle fait face à des changements structurels n'est pas une bonne politique.

Il est vrai que l'industrie de la presse traverse une période de transition. Les Nouvelles et son besoin de diffusion ne disparaîtra jamais, simplement sa forme peut changer. En ce moment où beaucoup de journaux ont du mal à trouver le modèle le plus approprié permettant d'aller de l'avant, il serait mal conçu, un mauvais timing, pour la province de détruire le modèle existant.

Sans doute, il viendra un jour où les municipalités peuvent communiquer avec tous les citoyens directement et la nécessité d'avis publics va s'évaporer... mais ce n'est pas aujourd'hui.

Aujourd'hui, ce changement aura certainement des effets économiques dramatiques sur une industrie affaiblie et conduira à des suppressions d'emplois et, éventuellement, des fermetures de journaux. Et qui n'apportera aucun avantage monétaire ou matériel - pour la province.

Nous ne demandons pas de subventions. Nous demandons simplement que les municipalités continuent d'utiliser leurs journaux locaux parce que c'est la meilleure méthode pour informer leurs clientèles.

Conclusion

Le préambule du projet de loi parle de « nouvelle transparence » des affaires municipales. Cacher les importantes modifications apportées aux lois municipales dans les interstices des sites web municipaux et obligeant les citoyens à les chercher, dans le cas où il pourrait y avoir quelque chose qui les concerne, n'est pas le genre de « nouvelle transparence » dont tout le monde a besoin.

Il est impératif que la Commission retire les articles 51 et 90 de la loi proposée 122.

Rédigé et présenté par :

Michael Sochaczewski

Editeur, Le journal The Suburban, AJRQ –

et

Beryl Wajzman

Rédacteur en chef, le journal The Suburban

Au nom du Suburban et la AJRQ

February 21st, 2017

On Behalf of:
The Suburban Newspaper
The QCNA (Quebec Community Newspaper Association)

To the Chair and Members of the Committee,

It is with regret that we could not appear personally in front of you to convey our deepest concern for the harm you are about to cause an entire industry across the province.

We ask that you treat our brief as if we were there in person and can in some way feel the urgency we would have expressed in person.

We recognize that Bill 122 contains many important provisions for the development and sustainability of our municipalities in the province, but we must bring to your attention one area where the drafters, knowingly or unknowingly, threaten more harm than good. We write specifically about sections 51 and 90 of the Bill whereby it seeks to Modify sections 345 of The Cities and Town's Act. and s. 433 of the Municipal Code of Quebec.

The point is that the province will bring harm to; its citizens, the finances of its municipalities, and the newspaper industry in the province by changing the requirement to have by-laws and their amendments printed in physical form. Further, it will add to the burden of court delays that is already excessive.

For the following reasons, outlined in detail below, **we ask that section 51 and 90 be removed from the Bill before its passage:**

1. Everyone does not yet have regular access to the internet.
2. It would shift the burden of providing information from the City to the citizens who would have to be burdened to seek out needed information each week.
3. Third party publication prevents post-issue tampering.
4. The newspapers have proven readership far in excess of the small amount of people who access municipal web-sites
5. Publication of By-laws and amendments represent a significant part of a newspaper's classified revenue.
6. Kicking an industry when it is dealing with structural changes is not good policy.

Explanations

1. Everyone does not yet have regular access to the Internet.

Despite the fact that the future is coming and coming fast, it has not yet arrived uniformly throughout Quebec. Especially in the regions, some areas are still not able to receive reliable internet access. And we are not only talking about the far north, but areas as close as 40 minutes from Montreal (such as St Hippolyte) suffer from terribly erratic service – if any at all.

Even within metropolitan areas the internet service is not always a priority for lower income families.

Finally, some of the older segments of our population are still not internet proficient.

For these people the proposed change is unfair.

2. It would shift the burden of providing information from the City to the citizens who would have to be burdened to seek out information each week.

The purpose of legal requirements to post public notices of government actions is to inform the public of what is being done. Democracy can't function without an informed citizenry. People's property rights should not be affected or alienated without proper notice.

Whether it is a change in zoning, public consultations on pending legislation, new parking regulations, deadlines for applications, or any of the myriad changes that can compromise citizens if they are not aware, governments have a responsibility make people aware.

Posting only on municipal websites does not meet that duty.

In times past, the by-laws would be posted in the town square. Then, newspapers took over because they could better disseminate the information to more people. In all cases the municipality was sending out the information as best as it could to be in front of its citizens. Posting a notice deep within municipalities' websites and forcing every citizen to constantly check if something new was posted is an un-realistic and unfair burden.

3. Third party publication prevents post-issue tampering.

As recently as November 2016 the city of Gatineau was caught –by a local newspaper no less - altering a tender it had put out on its web-site for watering of ice rinks. Were all the bids based on the same number of waterings per week? Was one bid accepted as the lowest cost and then able to add an extra? Purposely?

By maintaining the publication of by-laws and tenders in print, municipalities cannot manipulate, change, or alter their postings after the fact. In the post-Charbonneau commission era, this is probably a good thing for the time being.

What recourse would a citizen have if they relied on a by-law or aspect of a by-law they saw on

the website that two weeks later was no longer there? Are they now also compelled to print? Just one law-suit of this nature could erase all of the savings to a municipality.

4. The newspapers have proven readership far in excess of the small amount of people who access municipal web-sites.

When was the last time you, your parent, or your child went on the website of your municipality? It is not a common practice. On the other hand, The Suburban newspaper, a free weekly that publishes over 130,000 copies every week in Montreal and Laval has an independent readership study (Ipsos Decarie) showing that more than 77% of the people who receive this free paper are in fact reading it. The numbers are even higher in the smaller Quebec towns for their local papers.

The newspaper, especially the local community papers, are where the community gets its news about matters of local importance. This is truly the best place to publish any changes in their cities – if you really want people to see them.

The Ministry of Municipal Affairs study affirmed that municipalities spend less than 4/10ths of 1 percent of their budgets on publishing by-laws. This is not much of a sum to advise its own citizens and residents, that something in their municipality is about to change.

On the other hand, if every citizen of every town, searched the municipal website every week for changes, many systems could probably not be able to handle the traffic and just imagine the colossal waste of aggregate time and productivity.

5. Publication of By-laws and amendments represent a significant part of a newspaper's classified revenue.

The publication of by-laws by municipalities represents a significant portion of its revenue. For 2014, 2015 and 2016 respectively it represented 18%, 17 % and 22% of The Suburban's classified revenue.

For most papers it is in excess of 3-5% of annual revenue.

In many cases, this could be the difference between profit and loss for a newspaper.

When elections happen – municipal councilors and mayors don't put their platform on the municipal website and hope that people will find it. Elected officials at all levels of government, but especially at the municipal level, seek out their local papers to be interviewed. They know that is where the most people in their community will be engaged. They know that is where they get the biggest return on their own advertisement dollar.

That is what they choose them. So why should it be different for the information their citizens need? If it is the best place for elected officials, shouldn't it also be the required place for their constituents?

6. Kicking an industry when it is dealing with structural changes is not good policy.

It is true the newspaper industry is going through a time of transition. News, and its need for dissemination will never disappear, merely its form may change.

At this moment when many newspapers are struggling to figure out the most appropriate model with which to go forward, it would be ill-conceived timing for the Province to kick it in the teeth by removing a certain revenue staple at this time.

No doubt there will come a day when municipalities can reach every citizen directly and the need for public notices will evaporate....but that is not today.

Today, this change will certainly have dramatic economic effects on a weakened industry and will lead to job losses and possibly newspaper closings. And that will not bring any benefits – monetary or material- to the Province.

We are not asking for subsidies. We are merely asking that the municipalities continue to use their local newspapers because it IS the Best Method to Inform their Constituencies!!

Conclusion

The preamble of the Bill talks about “providing new transparency” for municipal affairs. Hiding important changes to municipal laws in the recesses of municipal web-sites and forcing citizens to seek them out, in case there might be something that affects them, is not the kind of “new transparency” anyone needs.

We urge you to drop sections 51 and 90 of the Bill and continue on in your important work.

Drafted and submitted by:



Michael Sochaczewski
Publisher, The Suburban Newspaper
Director, QCNA

-and-

Beryl Wajsman
Editor, the Suburban Newspaper

On behalf of both The Suburban and the QCNA